

Steinfort, le 23 février 2023

**Objet: Année scolaire 2023/2024 - Cycle I (éducation précoce)****Chers parents, Madame, Monsieur,**

Par la présente, le collège des bourgmestres et échevins de la commune de Steinfort vous informe de la possibilité d'inscrire votre enfant à l'éducation précoce pour la rentrée scolaire 2023/2024, le 15 septembre 2023.

Le cycle I fait partie intégrante du système scolaire luxembourgeois. Il comprend les groupes d'éducation précoce et les classes de l'éducation préscolaire. L'inscription à l'éducation précoce est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire.

Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives.

L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.

**Âge d'admission**

Chaque enfant **ayant trois ans révolus au 1<sup>er</sup> septembre 2023** peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

**Horaires et accueil**

L'éducation précoce fonctionne de 8h00 à 11h45 de lundi à vendredi et de 14h00 à 15h50 heures le lundi, mercredi et vendredi.

Le temps d'arrivée se situe le matin entre 7h30 et 9h00, l'après-midi entre 13h50 et 14h00. Le moment du départ est prévu le matin entre 11h30 et 11h55 (lundi, mercredi, vendredi) resp. 12h30 (mardi et jeudi), l'après-midi entre 15h50 et 16h00.

**Pour des raisons d'organisation scolaire, nous vous demandons de nous faire part de votre choix concernant l'inscription de votre enfant au précoce dans la commune de Steinfort pour le 31 mars 2023 au plus tard. Afin de disposer de chiffres fiables en ce qui concerne le nombre d'enfants à inscrire resp. le nombre de groupes à prévoir, aussi les parents ne désirant pas inscrire leur enfant à l'éducation précoce, sont priés de répondre moyennant la fiche d'inscription ci-jointe. Merci.**

Pour tous renseignements supplémentaires concernant l'organisation scolaire de l'Ecole Fondamentale Steinfort, n'hésitez pas à contacter Monsieur Christian KOHNEN, président du comité d'école, au numéro **399 313-301** ou par courriel **christian.kohnen@education.lu**.

En vous remerciant d'avance de votre aimable collaboration, nous vous prions d'agréer, chers parents, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



**Sammy WAGNER**  
Bourgmestre



**Diane STOCKREISER-PÜTZ**  
Secrétaire communale



Formular auf DE



EN form





## Formulaire d'inscription - Cycle 1 éducation précoce

**Année scolaire 20 / 20**

Les enfants âgés de 3 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre sont admissibles à l'éducation précoce du 1<sup>er</sup> cycle. L'inscription à l'éducation précoce est facultative et se fera moyennant le présent formulaire. Veuillez trouver de plus amples informations au verso.

**Pour des raisons d'organisation tous les parents sont priés de renvoyer le présent formulaire ! Afin de disposer de chiffres fiables en ce qui concerne le nombre d'enfants à inscrire resp. le nombre de groupes à prévoir, aussi les parents ne désirant pas inscrire leur enfant à l'éducation précoce, sont priés de répondre. Merci.**

### Informations de l'enfant

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L- Localité :

Matricule :

Lieu de naissance :

Sexe : féminin masculin Nationalité :

Langue(s) parlée(s) : luxembourgeois français allemand anglais portugais

autre(s) :

### Inscription de l'enfant

L'enfant ne sera pas inscrit à l'éducation précoce de la Commune de Steinfort.

L'enfant fréquentera l'éducation précoce aux plages suivantes (prière de marquer d'une croix vos choix) :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Matin</b> (08h00 - 11h45)					
<b>Après-midi</b> (14h00 - 15h50)					

#### Attention !

L'inscription des enfants est souhaitée pour un minimum de 5 plages par semaine.

L'inscription est obligatoire pour un minimum de 3 plages par semaine.

**Besoins spécifiques et remarques éventuels :**



## Informations des personnes exerçant l'autorité parentale

### Mère

Nom, Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

Tél. privé :

Tél. prof. :

E-mail :

### Père

Nom, Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

Tél. privé :

Tél. prof. :

E-mail :

### Autre(s) personne(s) à contacter en cas d'urgence

Nom, Prénom :

Tél. privé :

Tél. prof. :

Nom, Prénom :

Tél. privé :

Tél. prof. :

### Personnes de contact

Précoce à Steinfort : Mmes Carole Barthélemy, Sonja Meyers  
(+352) 39 93 13-360

Précoce à Kleinbettingen : Mmes Michèle Arnold, Lynn Frieden, Tanja Calderoni, Jessica Trausch  
(+352) 39 93 13-354

## Extrait du règlement d'ordre intérieur concernant le fonctionnement des groupes du cycle 1 (enseignement « précoce »)

1. Les enfants âgés de 3 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire sont admissibles aux cours du 1<sup>er</sup> cycle précoce.
2. Les admissions se font au début de l'année scolaire, sur déclaration des parents auprès de l'administration communale (remise du formulaire d'inscription).
3. L'inscription des enfants est gratuite et facultative. Néanmoins les enfants inscrits sont tenus d'être présents régulièrement.
4. L'inscription des enfants pour un minimum de 5 plages par semaine est souhaitée.  
L'inscription pour un minimum de 3 plages par semaine est obligatoire.
5. Il est souhaitable que les enfants soient « propres ».
6. Les enfants, inscrits au 1<sup>er</sup> cycle précoce et domiciliés dans une commune autre que la commune de Steinfort, peuvent être admis au groupe qui a le nombre le plus élevé de plages libres.
7. Les enfants, inscrits au cours de l'année scolaire, seront admis au groupe qui a le nombre le plus élevé de plages libres.
8. La différence entre les effectifs de classe des deux groupes ne devra pas dépasser le nombre de 3 enfants.
9. Tous les cas non prévus par le présent règlement requièrent une décision du collège des bourgmestre et échevins sur avis du comité d'école et de la direction de région de l'enseignement fondamental.

### Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionne de 8h00 à 11h45 de lundi à vendredi et de 14h00 à 15h50 le lundi, mercredi et vendredi. Le temps d'arrivée se situe le matin entre 7h30 et 9h00, l'après-midi entre 13h50 et 14h00.

Le moment du départ est prévu le matin entre 11h30 et 11h55 (lundi, mercredi, vendredi) resp. 12h30 (mardi et jeudi), l'après-midi entre 15h50 et 16h00.

Le présent formulaire est à renvoyer avant le 31 mars 2023 à Commune de Steinfort - B.P. 42 - L-8401 STEINFORT ou [debbie.houss@steinfort.lu](mailto:debbie.houss@steinfort.lu) et n'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au 39 93 13-218.

Je soussigné.e, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

### Lieu & date :

Signature



Formular auf DE



EN form



Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre demande de « inscription de votre enfant à l'éducation précoce ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Les destinataires des informations sont la Commune de Steinfort et l'École fondamentale de Steinfort (élèves: nom, prénom, adresse, matricule, lieu de naissance, sexe, nationalité, langue(s) parlée(s), besoins spécifiques et remarques éventuels; parent(s)/ tuteur(s): nom, prénom, adresse, numéro téléphone privé, numéro téléphone lieu de travail; autre(s) personne(s): nom, prénom, numéro de téléphone) ainsi qu'après introduction des données personnelles des élèves dans le fichier élèves national « Scolaria » le Ministère de l'Éducation nationale (élèves: nom, prénom, adresse, matricule, lieu de naissance, sexe, nationalité). Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de l'École fondamentale, ainsi que dans le fichier élèves national « Scolaria » du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données et les données de votre enfant sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à l'École fondamentale de Steinfort pendant la durée de sa scolarisation à Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de désaffiliation de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: [dpo@steinfort.lu](mailto:dpo@steinfort.lu), ou par courrier recommandé à:

DPO - Commune de Steinfort 4, Square Patton L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement de votre demande « inscription de votre enfant à l'éducation précoce ».